

<p><b>Date Convocation</b> 22/03/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 22/03/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>18</b> - procurations       <b>06</b> - absents               <b>03</b></p>	<p>Le Quatre Avril Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b><u>PRESENTS 18</u></b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b><u>PROCURATIONS 6</u></b> : Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Michel CHARUAU, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD et Yannick RIVALIN</p> <p><b><u>ABSENTS 3</u></b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b><u>SECRETAIRE</u></b> : Rémy BONNIN</p>
--	--

## 74-REGIE TRANSPORT PUBLIC—AFFECTATION DES RESULTATS 2023

**Rapporteur : Michel BOURGERY**

**Vu** l'instruction comptable M43 qui prévoit que les résultats de l'exercice clos sont repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du CFU afférent au dit exercice,

**Considérant** que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Compte administratif et Compte de gestion, faisant apparaître les résultats ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 941,82
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	18 359,00
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>28 300,82</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	146 325,92
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-23 009,20
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>28 300,82</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	28 300,82
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

**VOTANTS : 24 – Contres 4 : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Dany HERBRETEAU et Line CHARUAU- POUR : 20**

♦ **REPORTE** les résultats constatés dans chacune des sections

- En section de fonctionnement au compte de recettes 002 « Excédent reporté » pour un montant de 28 300,82 €

- En section d'investissement au compte de recettes 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour un montant de 146 325,92 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU